Chiffres-clés 2026 AVS / LPP / LAA / Pilier 3a

90’720.00
salaire AVS
max. déterminant

26’460.00
déduction de coordination

64’260.00
salaire annuel LPP
coordonné maximal

16’380.00
rente AVS minimale
1’260.00 x 13

32’760.00
rente AVS maximale
2’520.00 x 13

22’680.00
seuil d’entrée LPP

530.00
cotisation AVS
minimale par année

148'200.00
salaire LAA max. assuré

3’780.00
salaire annuel LPP
coordonné minimal

avec 2ème pilier
7’258.00

déduction annuelle
maximale – 3ème pilier A

sans 2ème pilier
36’288.00

Deux ouvrages indispensables pour toute personne en charge des salaires dans une PME, l'administration Payroll, une fiduciaire ou pour les étudiant-e-s en RH :



Calcul salaire horaire, IJM, vacances, HS,
APG maternité, LAA, exemples de calcul,
chiffres-clés pour l'année **2026**
50 pages • A5 • CHF 21.90

Le recueil de textes légaux contient toutes
les bases légales (CO, LTr, LPD, etc.)
(d'une valeur d'environ CHF 200.-)
1020 pages • A5 • CHF 36.50



Informations et commandes : info@HRMedia.ch • www.HRMedia.ch